CHAPITRE 2

LA DIRECTION DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE (DST)

Les gardiens du Temple

La DST est fille de la Libération : elle a été créée par l'ordonnance du 16 novembre 1944 relative à l'organisation du ministère de l'Intérieur, laquelle fut complétée par un arrêté du 22 novembre fixant ses attributions et ses structures internes. Selon Philippe Bernert, la création de la Direction marquait une petite révolution car, pour la première fois en France, le contre-espionnage échappait « au contrôle des militaires, avoué ou larvé ». Mis à la tête de l'organisme naissant, Roger Wybot prit soin de lui assurer une indépendance totale et mit l'accent sur l'exploitation du renseignement qu'il confia à un service de documentation créé à son initiative. La tâche dévolue aux « documentalistes » consistait principalement à exploiter les informations transmises par les agents de terrain et à mettre à jour un fichier nominatif. Il leur revenait en outre d'identifier, par recoupement, les résidents étrangers suspectés de se livrer à des activités d'espionnage ainsi que, en cas d'arrestation d'un suspect, de préparer « les schémas d'interrogatoire » et d'intervenir « comme conseillers techniques au cours des auditions. » Très rapidement, un conflit ouvert avec la DGER (« Direction Générale des Etudes et Recherches », ancêtre du SDECE) amena les deux services à s'opposer. En effet, Roger Wybot avait mis sur pied au sein de la DST un « service central de manipulation » chargé de contrôler les informateurs; or, cette création provoqua le courroux des militaires de la DGER. Ceux-ci ne manquèrent pas de faire remarquer que, selon eux, cette prérogative devait leur être exclusivement réservée. Ce « désaccord » ne fut malheureusement que le premier d'une trop longue série.

Dans le cadre d'un ouvrage qu'il écrivit et qui relate son expérience à la tête de l'organisme, Jean Rochet libella ainsi

l'énoncé des missions assignées à la DST : « [la Direction] doit détecter et neutraliser sur l'ensemble du territoire national y compris l'outre-mer, toute tentative d'espionnage et d'ingérence étrangère dans tous les domaines : politique, militaire, administratif, scientifique, technique ou économique. Pour ce faire, son activité correspond à une triple mission : mission de renseignement, mission de répression, mission de sécurité. Elle est donc à la fois : — Un service de renseignement (...). — Un service de police judiciaire spécialisé (...). — Un service de sécurité (...). A ce titre, il revient également à la DST de sensibiliser à ces problèmes toutes les personnes susceptibles d'être une cible pour les services de renseignement étrangers. »

Cela peut à priori paraître étrange de devoir se référer à un exercice littéraire pour trouver une formulation explicite des attributions de la DST. Cela tient à une raison précise : dès sa création, Roger Wybot obtint que l'organisme à la tête duquel il avait été placé bénéficiât de la protection accordée par le « Secret-Défense » : ceci lui fut accordé. Dès lors, une chape de plomb s'abattit sur le service de contre-espionnage et même les décrets initiaux furent classifiés. Il fallut attendre le 26 décembre 1982 pour que le décret n° 82-1100 daté du 22 décembre et fixant les attributions de la Direction de la Surveillance du Territoire ne soit publié au Journal Officiel. Le texte en question, raccourci à l'extrême, se contentait cependant d'énoncer quelques généralités; les deux premiers articles précisaient en particulier : « Article 1 — La Direction de la Surveillance du Territoire a compétence pour rechercher et prévenir, sur le territoire de la République française, les activités inspirées, engagées ou soutenues par des puissances étrangères et de nature à menacer la sécurité du pays, et, plus généralement, pour lutter contre ces activités. A ce titre, la Direction de la Surveillance du Territoire exerce une mission de défense. Article 2 — Pour l'exercice de ses missions, et dans le cadre des instructions du Gouvernement, la Direction de la Surveillance du Territoire est notamment chargée : de centraliser et d'exploiter tous les renseignements se rapportant aux activités mentionnées à l'article 1er et que doivent lui transmettre, sans délai, tous les services concourant à la sécurité du pays; de participer à la sécurité des points sensibles et des secteurs clés de l'activité nationale, ainsi qu'à la protection des secrets de défense; d'assurer les liaisons nécessaires avec les autres services ou organismes concernés. » Bref, les amateurs de scoops en furent pour leurs frais. En fait, beaucoup plus qu'un décret organique, ce texte ressemble à une mise au point s'agissant des renseignements que « tous les services concourant à la sécurité du pays » sont censés livrer « sans délai » à la DST. En outre, l'expression « sur le territoire de la République française » prend une saveur particulière lorsque l'on songe aux affaires

Farewell et Carlos présentées ci-après. Faisons également remarquer que le texte ne fait nullement référence au « droit de suite » dont tous les services se prévalent pour s'autoriser à poursuivre en dehors de leur zone géographique de compétence une opération initiée à l'intérieur de celle-ci. Sans doute est-ce mieux ainsi : la formalisation de ce qui reste un « permis de transgression » serait pour le moins ardue tandis que son admission tacite permet à l'organisme lésé de crier au loup lorsque surgit le moindre problème. Rue Nélaton, on affirme que le volume des activités menées par la DST à l'extérieur du territoire français est infime. Pour certains, c'est encore trop...

Les missions de la DST : esquisse d'une organisation

Longs murs peints en jaune, portes anonymes soigneusement closes, fréquents changements de direction pour dérouter les rares visiteurs admis à pénétrer dans ce lieu mythique : au siège central de la DST, chaque centimètre carré de moquette respire le secret. Pour les habitués qui y travaillent, ce n'est que la routine. A plusieurs reprises en effet, le fonctionnaire commis par l'organisme pour recevoir l'auteur de ces lignes précisa : « Ce que fait mon voisin, je n'ai pas le droit de le savoir et, du reste, je ne m'en préoccupe guère ! » Le sacro-saint principe du cloisonnement cher aux hommes de l'ombre est ici poussé au paroxysme. Pour les uns, une nécessité; pour les autres, un penchant trop marqué interdisant parfois la résolution de certaines énigmes par manque de coordination. En l'espèce, qui pourra prétendre savoir où se situe le juste milieu ? En tout cas, les fonctionnaires de la DST s'enorgueillissent d'appartenir à un des rares services occidentaux qui n'ait pas découvert de « taupe » dans ses rangs. Est-ce parce qu'il y en a jamais eu ou parce qu'on a jamais démasqué celles qui y ont été et y sont peut-être encore ? La question restera probablement longtemps sans réponse.

Actuellement, les grandes missions de la DST sont le contre-espionnage intérieur, la protection du patrimoine industriel, scientifique et technologique ainsi que la lutte contre le terrorisme.

Le contre-espionnage intérieur consiste en premier lieu à détecter toute forme d'ingérence visant « l'ensemble des rouages de notre société », définition très générale autorisant des interprétations aussi diverses que parfois divergentes. Dans ce cas, les adversaires sont les agents de renseignement étrangers opérant sous couverture diplomatique ou dans l'illégalité la plus complète; il s'agit de les identifier ainsi que « de déterminer les objectifs qu'ils visent et de contrôler ou neutraliser les agents qu'ils recrutent. » C'est probablement et pour des raisons évidentes l'un des aspects les plus secrets des activités menées par la DST et sur lesquelles

on ne peut que se livrer à un travail d'analyse basé sur des informations souvent inexactes, toujours parcellaires, distillées avec parcimonie au fil des années. Une plaquette synthétique — trop ! — aimablement cédée par la DST présente la protection du patrimoine industriel, scientifique et technologique comme nécessitant « la mise en place d'un vaste dispositif dont l'efficacité dépendra de la connaissance préalable des objectifs certains ou potentiels de l'action adverse. » Bien entendu, les fins limiers de la DST préfèrent dans ce cas précis les actions de sensibilisation plutôt que les mesures de répression : ces dernières ne compensent en effet nullement les dégâts causés et le simple fait qu'on doive y recourir signifie que les policiers de la Direction ont failli dans la mise en œuvre du volet « prévention » relatif à ce domaine. La lutte contre le terrorisme étant très largement évoquée dans le paragraphe traitant de l'affaire Carlos, esquivons le sujet pour l'instant et passons à la présentation d'un schéma d'organisation tel qu'exposé par un fonctionnaire anonyme de la DST.

Le directeur y est secondé par un directeur adjoint; il dispose en outre d'un cabinet et d'un nombre variable de conseillers représentant un éventail de compétences non ordinairement détenues par les personnels du service : psychologie, diplomatie, télécommunications et informatique. Le cabinet est notamment en charge des relations avec les services étrangers. La première division a la responsabilité des opérations de contre-espionnage, activité sur laquelle notre interlocuteur refusa de s'étendre. A la deuxième division ont été attribués les problèmes relatifs à la sécurité et à la protection du patrimoine ainsi que la prévention en matière de prolifération des armes de destruction massive. Cette division serait actuellement en pleine expansion; en particulier, les activités concernant la prolifération feraient l'objet d'une attention soutenue suite à certains événements relatifs à la guerre du Golfe et à la libéralisation dans les pays de l'Est. A ce sujet, les préoccupations permanentes de la DST incluent : la détection d'indices matérialisant la volonté de pays étrangers à se doter d'armes de destruction massive; l'identification des sociétés françaises capables de produire des matériels ou ingrédients pouvant être utilisés dans ce but; la détection des contrevenants aux réglementations en vigueur; l'identification des circuits permettant de contourner ladite réglementation et enfin la surveillance des stagiaires étrangers admis en France à effectuer des recherches pouvant avoir des applications dans ce domaine. La troisième division rassemble les services techniques; à ce titre, elle met notamment en œuvre les systèmes informatiques. Elle aussi s'adapte à la criminalité contemporaine puisqu'elle est chargée de lutter contre le piratage informatique — avec, précision qui a son importance, des « démarches et techniques propres au monde du renseignement » — et « surfe » régulièrement

sur Internet. La division gère en outre un centre d'interception des communications radio propre à la DST mais qui, ainsi que le précise un commissaire de la maison, « n'a nullement la prétention de travailler au même niveau que les Américains, les Russes ou les Israéliens ». Curieusement, cette remarque évite de citer les Britanniques dont le GCHQ installé à Cheltenham passe pour être l'un des plus performants au monde. Cette omission semble avoir une raison précise : certains fonctionnaires rencontrés n'hésitent pas à faire remarquer que la station anglaise ne constitue en fait qu'une antenne des services américains de la NSA... Quant à l'activité du centre d'interception de la DST, il est, selon certaines sources, « bien utile pour mesurer l'écart entre la position officielle et la position officieuse de certains pays soutenant des organisations terroristes internationales. » Enfin, la division « services techniques » procure sur demande les matériels et spécialistes entraînés à la surveillance et aux filatures. La quatrième et dernière division suit les évolutions du monde musulman et opère dans le domaine du contre-terrorisme de nature internationale. Il n'existerait à la DST aucun service spécialisé dans la manipulation des sources pour la raison que cette fonction ne serait pas l'apanage d'une « entité distincte » mais au contraire intrinsèquement liée à « chacun des grands métiers de la Direction ». Exceptionnellement cependant — et le cas *Farewell* en est une parfaite illustration —, une cellule dédiée peut être ponctuellement formée à un niveau élevé de la hiérarchie lorsque la sensibilité d'une affaire précise le nécessite.

Des fonctionnaires dans les usines

La guerre froide étant enterrée, on peut être tenté — un peu hâtivement, reconnaissons-le — de se demander si la DST a encore un rôle à jouer : la dissolution de l'empire soviétique n'a-t-elle pas marqué un changement dans l'ampleur de la menace ? Certes non et c'est là une idée fausse trop répandue. Si changement il y a, c'est à la rigueur dans la nature de la menace mais non pas dans son ampleur, bien au contraire. En effet, non seulement cette évolution rapide du paysage géopolitique a multiplié le nombre des pays avides de rattraper leur retard notamment sur les plans économique et industriel mais encore la menace russe est toujours bien présente. Le porte-parole du *Sloujba Vnechoi Razvedki* (SVR, service de renseignement extérieur russe) a par exemple déclaré en 1996 : « La Russie est désormais intégrée au marché mondial : l'espionnage commercial prend la suite logique de l'espionnage scientifique et technologique. » Cette déclaration dénuée d'ambiguïté pêche cependant parce que nombre d'observateurs occidentaux considèrent comme une contrevérité flagrante. A Moscou, les nouvelles priorités ne semblent en effet nullement être considérées comme exclusives et on continue bel et bien à s'intéresser de très

près aux laboratoires occidentaux. Du reste, la Russie ne doit pas jouer le rôle d'un arbre cachant la forêt : l'espionnage industriel est une pratique universellement répandue. Affirmer que les pays du sud-est asiatique s'y adonnent sans vergogne est par exemple devenu un lieu commun qu'enfourcha Peter Schweizer dans un ouvrage publié en 1993 et intitulé *Les nouveaux espions :* « Ici, au cœur de Paris, les divisions du contre-espionnage chargées de surveiller l'ex-URSS ont relâché leur étau pour se consacrer à ces amis asiatiques dont les délégations commerciales visitent sans relâche, avec force sourires et appareils photo, les usines les plus variées. Au total, la DST, devant la menace japonaise, a dû mettre sous surveillance discrète deux mille entreprises de pointe et cinq cents laboratoires de recherche dont cent quatre-vingts appartiennent au gouvernement français. »

La DST, de par ses attributions, a une conscience aiguë de ce phénomène, conscience qui a motivé en date du 4 juillet 1995 l'une des rares apparitions publiques d'un directeur du service en la personne de Philippe Parant. Celui-ci, intervenant dans le cadre d'un colloque organisé au Sénat par l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN) sur le thème de la guerre économique, a tenu des propos ainsi résumés par *Le Monde du Renseignement :* « le patron de la DST a estimé que l'espionnage économique, scientifique et industriel s'est considérablement développé au cours des dernières années. Il constitue désormais 60 % des cas détectés, contre 40 % pour l'espionnage politique, diplomatique et militaire. (...) Pour M. Parant, la parade ne peut donc plus venir des seuls services officiels. (...) Il propose donc une sensibilisation du plus grand nombre possible de personnels des entreprises à l'intelligence économique. » L'expression « intelligence économique » doit bien entendu être ici interprétée au sens large et, donc, recouvrir non seulement la compréhension des différents facteurs intervenant dans la compétition économique mais également et en particulier la connaissance des capacités d'ingérence qui sont l'apanage des divers services de renseignement. Or, apprendre à se prémunir contre leurs actes inamicaux passe avant tout par une détermination opiniâtre mise au service d'une volonté continuelle de démontrer que la vulnérabilité n'est pas seulement un défaut chez l'autre mais peut également être une lacune chez soi si on y prend pas suffisamment garde.

Au sein de la DST, cette volonté de sensibilisation n'a probablement pas toujours eu l'importance qu'on lui connaît aujourd'hui. Elle ne date cependant pas d'hier puisque s'agissant de son action à la tête de la Direction qu'il quitta en 1972, Jean Rochet écrivit : « Je me suis beaucoup attaché à développer notre tâche de sensibilisation qui consiste, avec une inlassable persévérance, à informer, à mettre en garde tous ceux qui, dans leur domaine

technique, scientifique, économique, administratif, militaire ou même politique, peuvent être, à un moment donné, des cibles pour les services spéciaux étrangers. (...) Une des priorités dans cette tâche de sensibilisation concernait les chefs d'entreprises dont les réalisations risquaient d'être menacées par les différentes formes de l'espionnage économique. »

Sur le terrain, des actions de sensibilisation sont donc menées jusque dans les usines et les laboratoires notamment par le biais d'exposés informatifs visant, au moyen d'exemples commentés, à présenter les moyens d'investigation clandestine pouvant être mis en œuvre par tout service de renseignement moderne ou, plus simplement, par un visiteur mal intentionné. Pratiquement, comment se passe une séance de sensibilisation ? Protégé par l'anonymat, cet ancien de la DST accepte d'évoquer ses souvenirs : « En général, on se déplace dans une entreprise dès lors qu'elle atteint une taille respectable. L'auditoire est composé de responsables administratifs, de cadres commerciaux, de directeurs du marketing, etc... On insiste pour que les secrétaires y soient également car elles sont des objectifs intéressants pour les services adverses : elles prennent connaissance de tout ce qui passe sur le bureau de leur patron et contrôlent souvent certains moyens de reproduction telles que les photocopieuses. Souvenez-vous des affaires d'espionnage interallemandes mettant en jeu des secrétaires travaillant pour le compte de responsables politiques haut placés ! Les gens sont généralement attentifs : ils se jouent dans leur tête le grand cinéma de l'espionnage et nous considèrent comme des bêtes curieuses. Pour eux, nous trempons dans le « grand jeu » ! On commence par leur présenter différentes affaires devenues des classiques et mettant en scène des gens auxquels ils peuvent s'assimiler; il est facile de leur dire après que ces gens, eh bien, ça pourrait être eux. Ils sont ouvertement dubitatifs : le problème, c'est toujours l'autre, jamais soi-même. Mais ça, c'est en façade. Si on a réussi à semer le doute dans leur esprit, c'est gagné ! Ensuite, pour les mettre au parfum, on leur présente non seulement les techniques des services secrets mais aussi les grosses ficelles utilisées par les délégations en visite. » Ces « vieilles recettes du métier », Peter Schweizer nous en donne un aperçu dans son ouvrage : « on leur enseigne à se méfier du visiteur qui laisse tremper sa cravate par mégarde dans un bain destiné au lavage des machines-outils; de celui qui râpe et subtilise quelques copeaux d'acier sur un disque de machine de haute précision en se servant du bracelet de sa montre; ou encore de l'amateur de souvenirs qui demande à se faire photographier avec le patron, dans l'usine, devant les machines; voire du visiteur obséquieux qui cherche désespérément les toilettes... ».

Au cours de ces séances, l'accent est donc mis sur la nécessaire responsabilisation de tout acteur possédant par-devers lui une

parcelle de connaissance spécifique. Cependant, la protection des usines et des laboratoires passe également par l'établissement d'un partenariat entre la DST et les organismes concernés pouvant aller jusqu'à la réalisation d'un véritable « audit de sécurité ». Ces « radiographies » visent principalement à délimiter le « noyau dur » à protéger, à identifier les « domaines d'avidité » susceptibles d'intéresser des tiers malveillants et à indiquer les méthodes adaptées pour se protéger de toute ingérence. Les responsables de la DST tiennent cependant à préciser qu'il n'entre en aucun cas dans leur intention d'opérer un transfert de responsabilité. Le rôle du service est de dresser un bilan et de porter les conclusions à la connaissance des responsables de l'entreprise ou du laboratoire qui sont ensuite libres de prendre ou non les mesures adaptées. Pour respecter cette règle du jeu, les fonctionnaires de la DST ont adopté trois garde-fous : pas de substitution au service de sécurité, pas d'intrusion, pas d'interférence dans les affaires socioprofessionnelles (c'est là le rôle des RG).

Farewell

Dans les pages de l'ouvrage qu'il rédigea sous le titre français *Enquête sur le KGB,* John Barron écrivit : « Le KGB avait volé les plans et schémas de l'énorme avion-cargo C-5A avant même que Lockheed ne commençât à le fabriquer. Les silos du SS-13, premier missile soviétique propulsé par un combustible solide, sont étonnamment semblables aux silos américains Minuteman. Le missile soviétique SAM-7, qui abattit tant de chasseurs américains au-dessus du Vietnam, est en grande partie la copie du missile américain Redeye. » Ces affirmations étaient en outre soulignées par quelques lignes analysant, plus loin dans le même ouvrage, les conséquences géopolitiques du pillage technologique ainsi perpétré par le KGB et le GRU : « En les laissant leur acheter ou leur voler leur technologie avancée, les démocraties industrialisées fournissent aux Soviétiques leur machine de guerre et leur épargnent les risques, le temps et le coût des recherches et de la mise au point des produits. Elles (...) aident ainsi l'oligarchie soviétique à préserver son système totalitaire. Elles s'exposent au danger en rendant les Soviétiques capables de produire des armes qu'ils n'auraient pas réussi à mettre au point s'ils n'avaient dû compter que sur leurs propres ressources. » Bref, il était de notoriété publique que les services de renseignement à la botte de Moscou se livraient à un pillage en règle de la technologie occidentale mais les spécialistes eux-mêmes avaient des difficultés à apprécier l'ampleur du phénomène. Ils ne pouvaient en outre se douter du caractère systématique de ce pillage ni même démonter les rouages du système d'Etat mis en place par les gérontes moscovites pour planifier jusque dans les moindres détails l'ensemble des opérations

clandestines. Du moins jusqu'à ce qu'un homme connu sous le nom de code *Farewell* ne les y aide.

Qui était-il ? On présente généralement Vladimir Ippolitovitch Vetrov comme un étudiant doué, fréquentant assidûment les salles de sport et en outre père de famille attentionné. Toutes ces qualités le firent remarquer par les sergents recruteurs du KGB qui écumaient régulièrement les campus moscovites à la recherche de nouveaux talents. Ayant intégré les rangs de la principale centrale d'espionnage soviétique, sa carrière le vit tout d'abord opérer en France où il se montra à son avantage. Il séjourna ensuite au Canada avant de se voir attribuer un poste d'analyste à Moscou, affectation qu'il ressentit comme un désaveu. Il en conçut une certaine rancœur qui déborda tant dans sa vie professionnelle que dans sa vie personnelle : naguère officier de renseignement émérite, il finit par douter de tout, y compris de lui-même. La suite fut ainsi résumée par Sergueï Kostine : « Vetrov se décide à faire le saut : au printemps 1980, il contacte le contre-espionnage français, la DST. L'aventure commence. Vetrov devient *Farewell.* » Tout de suite, une question saute à l'esprit : pourquoi la DST ? Pourquoi ne pas avoir pensé à la CIA, mieux représentée et mieux outillée pour traiter ce genre de cas, ou encore au SDECE en charge des intérêts français pour ce qui concerne le renseignement et le contre-espionnage extérieur ? Il semble que dès le départ, le Soviétique entendait agir dans la durée ; il se préoccupait donc en priorité de sa sécurité et, tenant les services occidentaux d'espionnage extérieur comme tous pénétrés par le KGB, il les évita soigneusement. Ayant en outre résidé dans la capitale française, il connaissait bien les méthodes de la DST. Enfin, Vetrov avait été en relation avec un Français répondant au nom de Jacques Prévost que ses fonctions professionnelles — il assurait le suivi des contrats signés par Thomson-CSF en Union Soviétique notamment dans le domaine des télécommunications — amenait à faire de fréquents séjours en Union Soviétique, surtout à l'époque des Jeux Olympiques de Moscou. Contredisant les propos tenus par Marcel Chalet, Sergueï Kostine affirme que la DST ne broncha pas dans un premier temps, tétanisée par sa crainte des opérations de manipulation dans la mise en œuvre desquelles les Soviétiques étaient passés maîtres. Cependant et sur l'insistance de l'officier du KGB, le service français demanda à un cadre commercial d'une grande entreprise d'accepter de jouer au cheval de Troie. Ce que livra Vetrov à l'espion de rencontre acheva de convaincre les fins limiers du contre-espionnage : c'était de la « camelote » de tout premier ordre. Au point, quelques mois plus tard, d'avoir motivé de la part de Ronald Reagan ce jugement aussi dithyrambique que lapidaire : « C'est l'une des plus grandes affaires d'espionnage du XXe siècle ! » Effectivement, le bilan apparaît exceptionnel : selon Marcel Chalet

dont les affirmations sont rapportées par Thierry Wolton, « *Farewell* a remis exactement 2997 pages de documents émanant pour la plupart du KGB (...). La majeure partie de ces documents est frappée du cachet indiquant le niveau de classification maximal (...). *Farewell* nous a aussi fourni une liste d'environ 250 noms de membres de la ligne X du KGB, c'est-à-dire les officiers de renseignement qui, dans le monde entier, étaient chargés de recueillir les renseignements scientifiques et techniques. » Sergueï Kostine, quant à lui et reprenant à son compte les informations révélées par Marcel Chalet, évoque un nombre de documents très proche mais, ayant eu accès aux archives moscovites, affirme : « Pour le nombre d'agents démasqués, j'ai pu obtenir des chiffres plus précis du côté soviétique. Vetrov a reconnu avoir démasqué quatre cent vingt-deux anciens collègues » car aux 250 membres de la ligne X, l'auteur russe ajoute environ 170 agents appartenant à d'autres directions du KGB.

Au fur et à mesure que les 2997 documents furent livrés à la sagacité des exploitants de la DST, la stupeur s'empara peu à peu de ceux à qui avait échu la tâche d'en tirer la substantifique moelle : les pièces dérobées par Vetrov révélaient les dessous d'une entreprise concertée, initiée au plus haut niveau de l'Etat soviétique et visant à organiser un pillage systématique de la technologie occidentale. Jusque-là, les opérations clandestines du KGB et du GRU étaient considérées comme ayant un caractère ponctuel par le commun des mortels. La majorité des professionnels du renseignement en pressentaient l'étendue et seul quelques rares analystes craignaient le pire sans cependant véritablement oser jouer les oiseaux de mauvais augure. Or, les documents livrés par *Farewell* établissaient indubitablement l'ampleur du désastre. Certains étaient si détaillés qu'ils allaient jusqu'à citer l'identité des « cibles » que les officiers soviétiques devaient approcher pour se procurer les informations très précisément listées dans un autre document récapitulatif. Cette manne assura notamment la légitimité de François Mitterrand aux yeux des Américains : le chef de l'Etat français, fraîchement élu, venait d'autoriser la présence de ministres communistes au sein du gouvernement. Au cours du sommet d'Ottawa en juillet 1981, le leader socialiste mit sous les yeux d'un Ronald Reagan ébahi les « preuves » attestant indubitablement l'acharnement mis par les Soviétiques à se procurer par tous les moyens une quantité difficilement concevable de secrets industriels occidentaux. A dater de ce coup d'éclat, le Président de la République française pouvait difficilement passer pour suspect de complaisance à l'égard de Moscou...

Mais, empêtré dans une vie personnelle chaotique, Vetrov tomba finalement après avoir été arrêté pour un crime digne de la rubrique des faits divers d'une quelconque gazette locale : en

février 1982, il fut incarcéré. Cet emprisonnement marqua le début d'une longue déchéance qui se termina officiellement par son exécution bien que de nombreux spécialistes émettent des doutes quant à sa mort cependant annoncée en 1985 dans une publication interne du KGB. Lorsqu'il fut acquis avec certitude que *Farewell* ne pouvait plus servir les intérêts du monde occidental, les autorités françaises en tirèrent les conclusions qui s'imposèrent : le 5 avril 1983, 47 Soviétiques furent priés de quitter le territoire. Sur ce total, 40 étaient investis de fonctions diplomatiques, 2 exerçaient le métier de journaliste et 5 officiaient dans différents organismes commerciaux.

Par rapport à l'importance des conséquences géostratégiques de l'affaire *Farewell,* la guéguerre franco-française entre DST et SDECE — puis DGSE — fait figure d'épiphénomène mais vaut cependant d'être évoquée. A la Piscine en effet, nombreux furent ceux qui soulignèrent que la manipulation de Vetrov aurait dû « leur » revenir puisqu'il s'agissait d'un cas flagrant de contre-espionnage extérieur. Du reste, Marcel Chalet fut le premier à reconnaître que « c'était insolite du point de vue de nos attributions territoriales », que la DST « n'était pas entraînée à lancer des opérations de ce genre hors de nos frontières » et qu'elle marchait, en l'occurrence, « sur les plates-bandes de (...) la DGSE. » Celle-ci en conçut quelque rancune et il fut même tour à tour insinué, probablement sous l'impulsion malintentionnée de certaines personnes travaillant boulevard Mortier, que *Farewell* avait été une opération d'intoxication soviétique ou bien une pure création des policiers de la DST. Alors, pourquoi ne pas avoir « transféré » Vetrov à la DGSE ? Pour Marcel Chalet, la cause est entendue et, bien qu'il soit dans l'affaire à la fois juge et partie, ses arguments sont frappés au coin du bon sens. Pour lui en effet, changer de service n'aurait fait qu'allonger la liste des personnes connaissant l'identité de Vetrov, ce qui est contraire à la plus élémentaire des règles de sécurité. De plus, un changement d'officier traitant peut parfois être mal interprété par un « honorable correspondant » et amener dans le pire des scénarios une rupture du contact : il s'avère que cela aurait très probablement été le cas de la part de Vetrov puisque c'est précisément pour des considérations de sécurité qu'il avait délibérément choisi de traiter avec la DST. Enfin, les Soviétiques s'attendant très probablement à ce que toute source moscovite soit prise en compte par les agents du SDECE, maintenir *Farewell* dans l'orbite de la DST revenait à mettre volontairement en œuvre une procédure inhabituelle donc trompeuse pour les limiers du contre-espionnage russe.

Contrairement à ce que l'on pourrait facilement imaginer, l'affaire *Farewell* n'a pas été érigée au rang de « cas d'école » par les instructeurs de la DST. En effet, selon un représentant de la

Direction, « Ce fut certainement une des plus belles réussites à porter au crédit d'un service d'espionnage occidental mais *Farewell* n'en appartient pas moins à l'histoire. Je ne vous apprendrai pas que, depuis, le monde a changé et que le contexte est maintenant radicalement différent de ce qu'il était il y a quinze ans. Bref, ce n'est absolument pas transposable ! » Voire... La VPK (commission soviétique pour l'industrie militaire) et le GKNT (comité d'état soviétique pour la science et la technique) ont certes disparu dans les oubliettes de l'histoire. Mais d'une part il serait étonnant qu'il n'aient pas été remplacés sous une forme ou une autre et d'autre part, les enseignements tirés de *Farewell* n'ont très certainement pas fini d'inspirer les actions clandestines des uns et des autres.

Carlos

Le contre-terrorisme apparaît comme étant une des attributions prioritaires de la DST qui en liste ainsi les causes dans une plaquette de présentation du service : « internationalisation du conflit palestinien; pourrissement de la situation libanaise (...); environnement médiatique effervescent; rôle de plus en plus évident de certains Etats aux desseins expansionnistes. » Cette énumération apparaît avoir quelque peu vieilli mais ce même document précise en revanche les orientations bien actuelles des actions que la DST affirme prendre à son compte pour lutter contre le phénomène. Pour le service de contre-espionnage, il s'agit de prévenir en renforçant la sécurité partout où cela est nécessaire, d'observer « en recrutant des sources et renseignements et en surveillant les ambassades, groupes ou individus suspects », d'exploiter les renseignements obtenus et de neutraliser « de manière administrative ou judiciaire ». L'ouvrage écrit par Daniel Burdan — selon Francis Zamponi, un pseudonyme sous lequel se cache un certain Daniel Burroni; il est du reste intéressant de noter au passage la similitude des prénoms et des premières syllabes des noms — retrace la manière dont le phénomène a été pris en compte par la DST. On peut légitimement émettre des réserves quant à la véracité de l'ensemble des faits relatés par l'auteur : s'estimant lésé par son ancien service, il est évident qu'il a écrit l'ouvrage pour « régler des comptes » et l'omniprésence de son parti pris nuit au crédit que toute personne dotée d'un minimum de sens critique peut accorder à ses affirmations. Rue Nélaton, certains utilisent encore fréquemment une expression triviale pour asséner leur conviction : pour eux, l'inspecteur Burdan a bel et bien « pété les plombs ». Si l'on se donne cependant la peine de séparer le bon grain de l'ivraie, cet ouvrage se révèle être une mine d'informations sur cet aspect particulier des activités de la DST. On y apprend par exemple que le service de contre-espionnage français est venu à l'antiterrorisme en surveillant la mouvance moyen-

orientale installée en France. Daniel Burdan rapporte en effet que c'est à partir du jour de l'assassinat de deux inspecteurs de la DST ainsi que d'un de leurs indicateurs par le terroriste international Illich Ramirez Sanchez dit « Carlos » — c'était le 27 juin 1975 — que la division Moyen-Orient de la DST se vit attribuer des moyens humains et matériels supplémentaires afin de lui permettre de s'impliquer plus sérieusement dans les affaires de terrorisme. A ce sujet, l'auteur précisa : « A partir de ce jour, la division Moyen-Orient va être transformée et renforcée pour lutter contre le terrorisme. Elle dispose de moyens plus importants que les autres divisions de la DST : des voitures rapides, du matériel sophistiqué pour les photographies et les écoutes téléphoniques, des gilets pare-balles, signe que la direction prend en compte les risques que nous courrons. Faute de pouvoir nous doter d'un armement approprié, celle-ci nous permet de l'acheter à titre personnel. » Heureusement, car les inspecteurs froidement abattus par Carlos ne disposaient, pour se défendre, que d'automatiques Unique de calibre 7,65 mm...

Mais, à ce stade, il n'était pas encore question de créer une subdivision spécialisée : entre 1975 et le tout début des années 80, le terrorisme resta en France un phénomène d'importance secondaire. A l'automne 1982, les choses évoluèrent : la division Moyen-Orient donna naissance à une division Antiterroriste en bonne et due forme. A la fin de la même année, cette division fut autorisée à s'adjoindre un « groupe de manipulation » comprenant 5 fonctionnaires et disposant d'une liberté de manœuvre opérationnelle et financière suffisante pour s'investir dans un travail de longue haleine visant au recrutement d'informateurs. Daniel Burdan — encore lui — précise même que des récompenses, payées en liquide et camouflées au moyen de notes de frais fictives, étaient attribuées aux inspecteurs en fonction de leurs résultats; l'auteur ne va cependant pas jusqu'à préciser si un barème avait été établi en fonction des « prises »... Quoi qu'il en soit, l'antiterrorisme apparaissait à cette époque comme un créneau porteur en terme de « capital confiance » et c'était donc un excellent moyen de promouvoir l'image de la DST auprès des élites gouvernantes : le service persévéra jusqu'à faire de la division Antiterroriste « le service le plus important de la DST ». Du reste, il était grand temps que la communauté française du renseignement dans son ensemble prenne conscience du problème. En effet, dans le cadre d'une polémique l'ayant opposé à Pierre Mauroy et à Valéry Giscard d'Estaing, l'ancien directeur de la DGSE Pierre Marion précisa par exemple dans les colonnes du journal *Le Monde* en date du 30 août 1994 : « lorsque j'ai pris la direction des services secrets en juin 1981, les affaires de terrorisme étaient suivies par un seul officier qui collationnait des informations publiques ou quasi publiques, et ne

disposait d'aucun moyen de renseignement ou d'action. Il a fallu dès lors, dans le cadre des missions fixées par le gouvernement, constituer de toutes pièces un dispositif contre-terroriste. » Pauvre France, ta sécurité fout le camp...

Et Carlos dans tout ça ? Pour la DST et après que le terroriste international ait eu l'audace d'assassiner deux de ses inspecteurs, c'était devenu une affaire d'honneur : « le Chacal » allait avoir un jour ou l'autre à répondre de ses actes, quel que soit par ailleurs le prix qu'il allait falloir payer pour cela. Mais l'homme était dangereux : la justice française l'accusait notamment de l'attentat au drugstore Publicis — 2 morts le 5 septembre 1974 — ou encore d'avoir posé à la gare marseillaise Saint-Charles la bombe y qui explosa le 31 décembre 1983, faisant 5 morts. Et la tragique litanie des actes criminels qui lui était imputés ne s'arrêtait pas là, composant une longue liste où l'horreur le disputait à l'incompréhensible; bref, Illich Ramirez Sanchez avait du sang sur les mains. Jouant sur la protection que lui accorda la poignée de pays soutenant plus ou moins ouvertement le terrorisme international pour diverses raisons, il avait cependant toujours réussi à passer entre les mailles du filet, utilisant pour cela nombre de passeports tous plus faux les uns que les autres. Le journaliste hongrois Laszlo Liszkai, dans un ouvrage intitulé *Carlos, à l'abri du rideau de fer,* s'essaya à recenser toutes les identités utilisées par le terroriste international. Ce fut peine perdue mais il n'en releva pas moins un nombre conséquent d'entre elles, parmi lesquelles Abduro Al Mohammed, Glenn Gebhard, Adolf José Muller Berdal, Hector Lugo Dupont, Cenon Mario Clarke, Ahmed Nagi Abubaker, Michel Jel Carlos... Cependant, tel un vieux clown sanguinaire dont les frasques cruelles ne font rire personne, Carlos devenait encombrant et quelques pays le lui firent savoir : la Syrie le congédia en 1991, la Libye le refusa et Saddam Hussein lui signifia qu'il était indésirable en Irak. Il séjourna un temps au Yémen, tenta de s'établir clandestinement en Jordanie dont il fut chassé aussitôt découvert et échoua finalement au Soudan où la junte islamiste n'était pas trop regardante sur le pedigree de ses « invités ». C'est donc à Khartoum que le terroriste, qui menait grande vie et s'était quelque peu empâté, fut « logé » par un « service de renseignement d'un pays ami » au début de l'année 1994. Immédiatement, le général Rondot fut envoyé sur place pour s'y assurer de la présence du terroriste. Avant d'aller plus loin, sans doute n'est-il pas tout à fait inutile de présenter succinctement ce franc-tireur des services secrets français.

Personnalité énigmatique — Jacques Isnard le présente sous les traits d'un « colonel Lawrence à la française » tandis que Xavier Raufer estime quant à lui dans les colonnes de *L'Express* qu'il s'agit d'un « cas unique dans la haute administration » —, le général

Philippe Rondot entra dès mai 1965 dans les services spéciaux; il y servit notamment dans les rangs du Service Action avant de quitter le SDECE où sa présence semble avoir laissé des souvenirs très contradictoires. Ayant ensuite fait profiter le Quai d'Orsay de ses compétences, il se rapprocha de la DST puis fut l'un de ceux qui portèrent la DRM sur les fonts baptismaux. Il réintégra la DST en 1993 et sa connaissance approfondie des milieux moyen-orientaux y fit de lui un des responsables chargés des affaires extérieures dites sensibles. Ses talents, énumérés par Jacques Isnard, sont multiples : « Il parle l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le roumain et le russe, mais, surtout, il a acquis, grâce à sa connaissance de l'arabe dialectal et à ses fréquents séjours dans les pays arabes, une compétence particulière sur l'Islam. » Bref, l'émissaire de la DST à Khartoum n'était certes pas le premier venu et apparaissait comme un personnage incontournable dans le domaine des affaires délicates dès lors qu'une négociation avec les Etats d'obédience islamique se révélait nécessaire. Nous aurons l'occasion de revenir sur les activités du général Rondot mais, pour rendre à César ce qui lui appartient, précisons cependant qu'un officier de la DGSE lui fut en l'occurrence adjoint et que sa contribution à l'arrestation du terroriste fut tout sauf négligeable. Cela doit être écrit car c'est un des trop rares cas où une coopération de bon aloi entre les deux services semble avoir porté ses fruits; notons au passage que la maîtrise d'œuvre de cette collaboration fut concédée à la DST. Il n'en reste pas moins que le colonel Mantion, ayant conservé des liens avec les responsables des services secrets soudanais suite à un long séjour à Bangui, prit donc part à la curée.

Car c'est bien de curée dont il s'agit et la DST, en l'occurrence, ne fit pas dans la demi-mesure au point que, place Beauvau, l'entourage du ministre de l'Intérieur fut dans l'obligation de reconnaître que la procédure avait été « un peu exceptionnelle » : l'expression ne manque pas de saveur et révèle un art consommé de la litote. Mais revenons à Carlos. Réfugié au Soudan après une cavale d'ampleur mondiale, il fut lâché par les autorités locales après que les émissaires du gouvernement français leur aient tenu en substance le langage suivant : « Remettez-nous Carlos, il n'est plus bon à rien et votre collaboration plaidera en votre faveur sur la scène diplomatique internationale ! » Après quelques mois de palabres, la cause fut entendue : rapatrié en France *manu militari,* Carlos fut déféré devant la justice. Son procès débuta en décembre 1997.

Affaires courantes

Si elles n'ont pas en elles-mêmes des implications de nature géopolitique, quelques « petites » affaires prises au hasard permet-

tent cependant d'illustrer les missions de la DST ainsi que les conditions dans lesquelles celle-ci les exerce.

En ce lundi 27 octobre 1997, Francis Temperville se défendait gauchement : il était accusé de trahison et avait pour cela été traduit devant la cour d'assise spéciale de Paris. Pour tenter de minimiser les faits, il se présenta comme un cadre industriel pris dans la toile d'araignée patiemment tissée par des professionnels de la manipulation; il déclara notamment « je crois que quelqu'un m'a fait embaucher au Commissariat à l'Energie Atomique, je crois que quelqu'un a tiré les ficelles. » Ayant passé quelques années auparavant une petite annonce offrant ses services pour donner des cours de mathématiques, il avait eu pour « étudiant » un dénommé Serge, pseudonyme sous lequel se cachait en fait Serguei Jmyrev, deuxième secrétaire de l'ambassade soviétique à Paris. Or, cet « étudiant » était très généreux, trop peut-être, puisque chaque leçon concrétisée par la remise de cours photocopiés était rétribuée de 3000 à 4000 francs payés en liquide. Sans doute n'avait-il pas échappé au KGB que le physicien français briguait depuis quelques années déjà un poste au CEA. Sa demande fut acceptée en 1989. Selon les propos que l'ingénieur tint au cours du procès, l'attitude de Serge aurait alors changé du tout au tout et ce dernier serait devenu très menaçant. Ce fut le début de l'engrenage jusqu'à ce que la DST ne découvre le pot aux roses. Pris la main dans le sac, l'ingénieur fit au service de contre-espionnage un récit détaillé de ses frasques mais se montra ensuite beaucoup moins coopératif lors des audiences. Et c'est ici que se situe la morale de l'histoire : gênés par le Secret-Défense, les juges ne purent se faire une idée précise de la gravité des faits reprochés au scientifique mis en examen, situation qui motiva le commentaire dans les colonnes du quotidien *Le Monde* sous la plume de Maurice Peyrot : « En matière d'espionnage, la cour d'assises n'a pas la même transparence que lorsqu'il s'agit de crimes de droit commun. Certaines constatations ne font pas l'objet de procès-verbaux et il faut s'en remettre à la DST, qui n'est pas une police particulièrement bavarde. » Secret-Défense, que de dissimulations commises en ton nom...

Souvent discrète au détriment de la justice, la DST voit également ses initiales parfois traînées dans une boue médiatique sans pour autant l'avoir mérité; ce fut en particulier le cas dans l'affaire Conserver en cours d'instruction à l'heure où ces lignes sont écrites. De quoi s'agit-il ? De la commercialisation d'un produit miracle censé allonger la durée de vie des produits frais en utilisant une nouvelle technique de conservation. Or, Yves Bonnet, ancien directeur de la DST, fut mis en examen le 28 novembre 1997, son rôle dans le montage financier ayant permis la création de la société laissant subsister quelques zones d'ombres aux yeux du juge d'instruction Laurence Vichnievsky. D'autant plus que le dirigeant

de la société, Denis Allet, n'hésita pas à accuser Yves Bonnet d'avoir utilisé Conserver comme un écran destiné à masquer des « activités de diplomatie parallèle. » Cette phrase signifiait, en clair — et cela fut formellement exprimé dans la presse —, que Yves Bonnet aurait utilisé la société comme écran pour se livrer à des ventes d'armes illicites. Bien que la DST ne semble pas avoir été impliquée à quelque niveau que ce soit dans cette affaire, l'amalgame de ses initiales avec des expressions telles que « ventes d'armes » ou « diplomatie parallèle » n'a certes pas manqué de faire naître des fantasmes dans l'esprit du public. « On ne prête qu'aux riches » dit l'adage populaire...

L'essentiel de l'affaire faisant l'objet de ce troisième et dernier exemple est exposé dans l'excellent ouvrage écrit par Jean Guisnel sous le titre *Guerres dans le cyberespace* et illustre un aspect plus moderniste des opérations de la DST. A la fin des années 80, une bande de pirates regroupés sous l'acronyme CCC (« Chaos Computer Club ») semait depuis Hambourg la terreur sur les réseaux informatiques. L'affaire était suffisamment grave comme cela mais en outre, la DST soupçonnait fort le KGB d'être derrière les *hackers* allemands. Rue Nélaton, une hypothèse commençait à être sérieusement envisagée : que se passerait-il si le club décidait de s'attaquer aux réseaux français ? Il importait de prendre les devants. La solution mise au point par les stratèges de la DST fut la suivante : avec le concours d'un prodige en informatique déjà repéré par ses soins, la Direction se mit en devoir de créer le « CCCF », branche française du CCC allemand. Bien entendu, ce « club » était un leurre et, en l'occurrence, le leurre fonctionna à merveille. Bientôt, le « factotum » de la DST vit venir à lui nombre de pirates alléchés par la perspective d'être admis à partager des tuyaux leur permettant de se livrer à leur passe-temps favori. Avec un peu de patience, cette opération permit tout d'abord à la DST de compléter ses fichiers et de dresser une carte très exhaustive du petit monde des *hackers* français. Ensuite, cette connaissance intime du milieu permit de faire très vite cesser quelques tentatives d'intrusions aux dépends de Thomson-CSF ou de Péchiney. Mais tout cela se fit au détriment du factotum en question, Jean-Bernard Condat, qui, en juillet 1995, tint ce langage désabusé à l'auteur de l'ouvrage mentionné ci-dessus : « Dans ce milieu, tout le monde parle. Cette histoire de fou m'a tout coûté. Les gens venaient me voir, je remplissais sur eux des fiches très détaillées pour la DST, et le contre-espionnage arrivait à leur domicile deux jours plus tard, à six heures du matin. Je n'aurais pas dû. J'aurais aujourd'hui une femme, des enfants et une voiture et je ne serais pas là en train de me traîner comme un chien... » Interrogé par des journalistes, Jean-Bernard Condat reconnut en effet avoir « travaillé » pour la DST pendant 52 mois, laps de temps au cours duquel il rédigea

pas moins de 1032 fiches. Notons au passage la précision du décompte qui ne doit cependant pas cacher la leçon de l'affaire : il faut une très longue cuillère pour manger avec le Diable faute de quoi le festin risque de laisser un goût amer. Dans le cas précis de Jean-Bernard Condat et si l'on en juge à l'aune de sa prestation télévisée au cours d'une émission diffusée en février 1998 sur France 2, le temps de l'amertume n'a cependant été que de courte durée...

Un service théoriquement au-dessus de tout soupçon

Tout au long de son histoire, la DST a été périodiquement la cible d'accusations diverses ayant trait en particulier à la conception que le service a de sa mission ainsi qu'à des allégeances politiques que nombre de chroniqueurs lui ont prêtées.

Chargé en 1982 par Pierre Mauroy de rédiger un rapport sur le fonctionnement des services policiers, Jean-Michel Bellorgey écrivit notamment qu'à l'abri de l'argument du Secret-Défense, « la DST est en réalité seule maîtresse de la définition des stratégies qui sont les siennes, de la déontologie qu'elle croit bon d'adopter et de la légitimité des libertés qu'elle prend, dans un souci de défense patriotique ou dans d'autres, moins louables, avec la légalité et la tradition républicaine. » Pierre Péan, dans un ouvrage traitant du secret d'Etat, préféra quant à lui cette formulation : « Nous verrons effectivement les machinistes — les gardiens du secret — protéger les secrets de la France et traquer les espions. Mais nous les verrons également traquer des individus qui, à l'évidence, ne mettent pas la sûreté du pays en danger. Des services écoutent, ouvrent le courrier; d'autres cambriolent d'honnêtes citoyens. Le secret sert aussi à protéger certains organismes des regards indiscrets et à rendre possible certains agissements illégaux. » Deux points de vue pour un même problème : celui de l'indépendance que la DST semble s'être d'autorité accordée dans ses orientations comme dans les moyens de parvenir à ses fins.

Effectivement et s'agissant d'un certain nombre d'affaires, il apparaît que la DST a pour des motifs pas toujours louables mis à l'index avec un peu de légèreté des personnages dont le seul tort était de présenter un profil professionnel et personnel en dehors des canons de la stricte normalité; l'affaire dite « des espions d'Ariane » est à ce titre caricaturale. Ce dossier rassemble en effet tous les ingrédients qui font les bons romans d'espionnage : une liaison extraconjugale orageuse, un attaché de défense soviétique, deux femmes originaires des pays de l'Est ainsi qu'un produit industriel mêlant haute technologie et triomphe commercial. Au centre de cette histoire où la morale semble être absente, un ingénieur répondant au nom de Pierre Verdier, marié à une femme

d'origine soviétique, Ludmilla Varyguine. Ce cadre de l'INSEE entretenait des contacts professionnels avec Jean-Michel Hauri, intérimaire ayant travaillé dans une usine assemblant les moteurs de la fusée Ariane et présenté par la DST comme étant un escroc vénal en outre obsédé sexuel (rien que cela !). Verdier avait eu pour maîtresse une fantasque matrone née en Roumanie, répondant au nom d'Antonetta Manole et qui, dans le cadre de ses « activités » au sein de la diaspora roumaine, avait à plusieurs reprises rencontré l'attaché militaire soviétique Valeri Konorev. Acceptant mal le mariage de son ancien amant avec une moscovite, rongée par la jalousie, la passionaria adressa par dépit de nombreuses lettres anonymes à une multitude d'organismes officiels dont la diversité laisse songeur. Elle fit tant et si bien que la DST finit par s'intéresser de près à l'ingénieur. Bientôt, la « conviction » des enquêteurs du service fut faite : l'intérimaire avait collecté des informations qui, par l'intermédiaire de Pierre Verdier, avaient atterri sur le bureau de l'attaché de défense russe. Celui-ci était censé manipuler l'ingénieur par l'intermédiaire de son épouse dont la famille était restée en Union Soviétique. CQFD ! Le dossier, bien ficelé, fut transmis à un juge d'instruction de Rouen qui, sur la foi des allégations de la DST, inculpa tout ce beau monde d'intelligence avec une puissance étrangère.

Malheureusement pour le service de contre-espionnage, l'accusation ne résista pas à une enquête plus poussée. Ce furent tout d'abord les collègues de Pierre Verdier qui s'interrogèrent sur la nature des informations « sensibles » que celui-ci aurait pu livrer puisque ses fonctions, par essence même, ne le prédisposaient pas à manipuler des secrets susceptibles d'éveiller l'intérêt des espions étrangers. A la Société Européenne de Propulsion qui avait conçu et assemblait les moteurs de la fusée, on ne comprenait pas non plus et l'attitude qui prévalait alors fut traduite par Jean Guisnel et Bernard Violet en ces termes : « les responsables de la SEP continueront (...) à suivre d'un œil distrait, si ce n'est amusé, les rebondissements pitoyables d'une affaire qui, après les échecs répétés de la fusée Ariane au printemps 1986, se révèle en définitive [être] pour eux une diversion inespérée. » En effet, certains éditoriaux allèrent jusqu'à prétendre que les échecs en question étaient en fait consécutifs à des sabotages imputables au réseau mis en place par Pierre Verdier ! Et l'ingénieur, après avoir été accusé d'être un agent de renseignement, fut dépeint sous les traits un clandestin : déjà, le mot infamant de « traître » était sur toutes les lèvres. Enfin, les affirmations péremptoire de la DST étaient contredites par nombre de scientifiques qui s'interrogeaient à juste titre sur ce que la technologie des moteurs d'Ariane pouvait bien apprendre aux Soviétiques. La réponse la plus sensée à cette question tenait en un mot : rien. Bref, après que les explications

de la DST se soient enlisées dans une succession de volte-face progressives aussi penaudes qu'embarrassées, deux non-lieux furent prononcés tandis que la fantasque Antonetta Manole et son ex-amant étaient remis en liberté sous contrôle judiciaire. La conclusion ? Elle pourrait fort tenir dans ce commentaire susurré par un ancien de la DST : « Ariane ? De la foutaise ! C'est un classique d'une certaine manière d'opérer : on monte de toutes pièces un joli dossier puis on le met brutalement sur la place publique à une date choisie avec soin. On joue sur deux tableaux : l'impact médiatique valorise le service et les révélations embarrassent la clique politique au pouvoir. Puis on joue sur le temps en admettant peu à peu que l'on s'est trompé de manière à adoucir l'effet médiatique négatif. C'est alors une stratégie que les militaires qualifieraient de 'mouvements de retraite successifs sur des positions préparées à l'avance' : on reconnaît que l'affaire n'était pas si grave mais pas pour autant négligeable, puis on admet que l'on s'est peut-être trompé et enfin on laisse à la justice le soin de classer le dossier dans l'indifférence générale. Pour ce genre d'affaire, l'important n'est pas d'avoir raison ou tort mais de bien gérer les retombées. Quant aux dindons de la farce, c'est tant pis pour eux ! » Au plus haut niveau de l'Etat, les rouages mystérieux de cette mécanique bien huilée furent prestement démontés : la ficelle était décidément trop grosse. « On » le fit savoir à qui de droit lors d'un entretien en tête-à-tête ainsi rapporté par Jean Guisnel et Bernard Violet : « Les reproches, venant du plus haut personnage de la République, sont sérieux. Le chef du contre-espionnage se fait accuser d'avoir, dans le dossier Ariane, ficelé une accusation frelatée contre des gens qui n'avaient rien — ou si peu — à se reprocher. Les arguments de François Mitterrand tiennent en peu de mots. Cinglant, comme il sait l'être dans les mauvais jours, il rappelle pour s'en offusquer la coïncidence de la date de révélation de l'affaire avec le voyage du Premier ministre Jacques Chirac en URSS; puis il énumère les invraisemblances du dossier, dont la plus flagrante à ses yeux : l'intention prêtée aux Soviétiques d'acquérir en France la technologie du moteur cryogénique qu'ils possèdent depuis des années, et maîtrisent. »

Or, ce genre d'affaire ne semble nullement être un cas isolé. Une autre, par exemple : courant 1986, un jeune inspecteur des RG, Dany Kuchel, fut également accusé d'intelligence avec un pays étranger. Les accusations étaient étayées par des arguments peu convaincants : on y relevait pêle-mêle les antécédents du père de l'accusé, originaire des pays de l'Est, des contacts professionnels avec une chanteuse bulgare, des voyages à l'étranger, des lectures qualifiées de « gauchistes » et le fait d'avoir été recruté par les RG en 1982, alors que la gauche était au pouvoir. Heureusement pour lui, le manque de preuves joua en faveur de Dany Kuchel;

dans le doute, il n'en fut pas moins l'objet d'une mutation-sanction qui affecta psychologiquement le jeune inspecteur. Il semble donc que, dans ce cas et contrairement à un principe élémentaire de droit français, le doute n'ait pas profité à celui qui fut un peu trop précipitamment considéré comme coupable rue Nélaton.

En ce qui concerne la DST, les accusations de politisation du service abondent et ce n'est là qu'une certaine forme de routine s'agissant d'un système où la nomination des principaux responsables en charge de la direction des organismes d'Etat doit faire l'objet d'une approbation à différents niveaux de la hiérarchie politique au pouvoir. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer avec quelle célérité les hauts fonctionnaires sont remplacés dès lors que la coloration idéologique du gouvernement subit une alternance issue des urnes.

Quel futur pour la DST ?

Précisément, c'est justement un préfet n'ayant jamais fait mystère de ses sensibilités de gauche que Lionel Jospin plaça à la tête de la DST en août 1997, Jean-Jacques Pascal. Celui-ci succéda à Philippe Parant, mis en place par Charles Pasqua en octobre 1993. Dans le petit monde policier hexagonal, Jean-Jacques Pascal est tout sauf un inconnu : de 1984 à 1986, il fut directeur du personnel de la Police Nationale avant de prendre la tête de la Direction Centrale des Renseignements Généraux de juin 1990 à février 1992. Secoués par l'affaire Doucé, les RG avaient à cette époque grand besoin d'un nettoyage de printemps, tâche dont le préfet Pascal s'acquitta en remettant la maison sur le droit chemin d'une orthodoxie de bon ton. Jean-Jacques Pascal fut ensuite nommé préfet du Val-d'Oise puis directeur des Journaux Officiels. Il est bien entendu relativement tôt pour prétendre extrapoler de cette nomination une vision d'avenir concernant la DST. Cependant, quelques informations permettent de se faire une idée, même vague, de ce qui attend la Direction dans les années à venir.

Notons tout d'abord que l'arrivée de Jean-Jacques Pascal fut suivie rue Nélaton d'un jeu de chaises musicales très en vogue dans les hautes sphères de l'administration parisienne. En cette occasion cependant, la vague de nominations ne semble avoir trouvé son origine que dans le départ en retraite du directeur adjoint, Raymond Nart, qui fut remplacé séance tenante par le responsable de la lutte antiterroriste, Jean-François Clair. La hiérarchie était respectée : traditionnellement, le détenteur de ce poste est en effet considéré comme le numéro 3 du service. En vertu de l'appel d'air ainsi créé, le directeur de l'antenne DST de Marseille, Louis Caprioli, prit la place laissée vacante par Jean-François Clair. Bref, à tous les niveaux, le changement se faisait

dans la continuité : est-ce en vertu de l'adage populaire qui énonce qu'on ne change pas une équipe qui gagne ? Le remplacement de Marcel Jegou, sous-directeur en charge des question techniques, fut cependant l'occasion d'apprendre que les services du même nom étaient en train de renforcer leurs capacités en matière de renseignement ROEM et de décryptage.

A court et moyen termes effectivement, le futur de la DST sera avant tout fait de technicité, ce dont *Le Monde du Renseignement* s'est fait l'écho : « C'est ainsi que le nouveau directeur compte mettre en place une sorte de police scientifique et technique, au sein même de la DST, de manière à mieux répondre aux besoins spécifiques d'un service de contre-espionnage et de contre-terrorisme. Les moyens nécessaires à la surveillance des réseaux informatiques, d'Internet, du courrier électronique et des communications par téléphones portables, vont être accrus. » Compte tenu de son passage aux RG, on peut de plus raisonnablement émettre une hypothèse en vertu de laquelle il serait dans l'intention du préfet Pascal de resserrer la collaboration entre les deux organismes. Ceux-ci ne devraient pas avoir de difficultés à se trouver des préoccupations communes, dans le domaine de l'antiterrorisme par exemple. A la DST, on n'hésite pas du reste à reconnaître que les relations avec les RG ou même avec la DRM sont nettement meilleures que celles entretenues avec la DGSE. Une autre grande orientation de la DST est à prévoir : on savait Philippe Parant réservé sur l'utilité des postes de liaison à l'étranger; le préfet Pascal semble ne pas avoir les mêmes réticences. Cette évolution apparaît inévitable au vu des problèmes transnationaux que pose l'application des accords de Schengen et de la dimension internationale prise par certains phénomènes criminels, tels que les associations maffieuses ou le cyber-terrorisme.